

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration  
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

---

**RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE QUESTION D'AUDIENCE**

**Origine :** Question d'audience en date du 22 janvier 2004

**Demandeur :** Régie de l'énergie

**Référence :** Réponse à la question 1 de la Régie.

**Préambule :**

*Impact des projets de production d'électricité.*

**Question :**

5.1 *Veuillez donner pour les fins du présent dossier une estimation de l'apport potentiel des projets Le Suroît et Bécancour aux volumes de vente et à la marge bénéficiaire annuels.*

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3494-2002
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 28 janvier 2004
Pièces n°: Réponse 5

**Réponse :**

2 **5.1** Une estimation de l'apport potentiel du projet Le Suroît a été présentée à la Régie lors  
3 des demandes de modifications tarifaires au tarif 4 dans le dossier tarifaire 2003, à la  
4 pièce SCGM-12, document 1.78. En supposant que le client signe un contrat à réduction  
5 maximale de 30 %, cet apport était estimé à une baisse tarifaire de 9 556 000 \$. Cet  
6 apport était cependant calculé avec le tarif proposé par la Régie. Nous savons que la  
7 Régie ne l'a pas retenu intégralement, ayant limité à 26 % la réduction maximale et  
8 ayant retenu l'ajout d'un seul palier au tarif 4.

9 Quant au projet de Bécancour, il est trop tôt pour en connaître la rentabilité, les études  
10 et les négociations avec d'éventuels entrepreneurs n'étant pas encore suffisamment  
11 avancées. Mentionnons toutefois que les coûts seront beaucoup plus considérables,  
12 pour des volumes moindres que pour le Suroît. Sa rentabilité sera donc  
13 vraisemblablement beaucoup plus marginale, et pourrait même avoir un impact nul ou  
14 négatif sur les tarifs durant les premières années de consommation.